



Communiqué du 11 février 2021

## **Réduction du plastique et urgence climatique :**

### **la Province de Hainaut agit !**

**La Province de Hainaut fait de nouveaux pas en avant dans son approche environnementale ! Le Collège provincial a approuvé, ce 12 février, les lignes principales d'un plan de réduction du plastique à usage unique dans ses institutions et a pris connaissance d'une analyse des propositions avancées par son Assemblée des Jeunes pour répondre à l'urgence climatique. Des actions menées par le Comité provincial du Développement durable récemment mis en place.**

Pour concrétiser la résolution prise par le Conseil provincial en 2019 « *de limiter le plastique dans les institutions de la Province* », le Collège hainuyer a souhaité confier à son administration un travail conséquent de photographie des situations de terrain et de recherche de solutions alternatives au plastique, dont on sait que seulement 30% est recyclé.

Le comité de Développement durable, constitué de spécialistes issus de l'administration provinciale, a rendu son état des lieux en intégrant les alternatives possibles aux différents matériaux plastiques et en identifiant de bonnes pratiques déjà mises en œuvre dans différentes institutions. Il a aussi défini une planification pour concrétiser l'élimination, d'ici 2024, de « *tous les plastiques n'étant pas jugés indispensables* ». Des actions à court terme sont déjà initiées pour recourir à des matériaux plus durables et sensibiliser les services provinciaux.

Pour mener à bien ces ambitions, la Province ne sera pas seule puisque la candidature du Hainaut a été retenue par la Wallonie pour bénéficier d'un accompagnement dans le cadre du programme « Vers des organisations durables ».

Une dynamique est donc enclenchée et rejoint les travaux menés par les élèves de l'Assemblée des jeunes. Constituée d'élus représentant toutes les écoles provinciales, cette Assemblée bénéficie de moyens financiers pour améliorer le cadre de vie de leurs établissements dans une logique durable. Elle a aussi en juin 2020 déclaré l'état d'urgence climatique, une déclaration approuvée par le Collège provincial, avec en ligne de mire la neutralité carbone. Les propositions de l'Assemblée bénéficieront de l'expertise du Comité provincial du Développement durable dans le cadre d'un plan d'actions à court, moyen et long termes.